

<p>Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie</p>	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p>
<p>Délibération n° <b>06/2023</b></p>	<p><b>Objet</b> : Approbation de la convention d'objectifs et de financements de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne « subvention au soutien aux formations BAFA/BAFD et séjours vacances » n° 202200662</p>

Conseillers en exercice : 27

Présents : 20

Pouvoirs : 6

Absents : 1

Votants : 26

L'an deux mil vingt-trois, le 13 mars à 19h30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 6 mars 2023, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

**Présents** : Alphonse BOYE, Maire.

Vanessa HANNI, Alain BOUKRIS, Anne FERREIRA, Jean-Luc DESPREZ, Arnaud DESSAINT, Céline MONASSA, adjoints au Maire.

Roland TIBI, Jean-Pierre VANHAVERE, Dominique HUMEZ, François ELIE, Noémie ARNOFFI, Grégory NGUYEN, Bernard KAMMERER, Carine CHARLES, Benjamin GAUDON, Mathias ALONSO, Joël VILLAÇA, Claude DUROUX, Laura DELBOSC, conseillers municipaux.

**Absents représentés** : Pauline BISQUERT représentée par Vanessa HANNI, Caroline DELISSE représentée par Arnaud DESSAINT, Mehdi BELLOUTH représenté par Alain BOUKRIS, Samantha CRISIAS représentée par Céline MONASSA, Stéphanie COUCHOUX représentée par Alphonse BOYE, Thierry EVAIN représenté par Claude DUROUX.

**Absents** : Jean-Charles JOULAIN.

Madame Céline MONASSA a été nommée secrétaire de séance.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'avis de la commission Affaires scolaires- Enfance et Jeunesse, réunie le 20 février 2023 ;

**Considérant** que dans le cadre la Convention Territoriale Globale (CTG), la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne soutient les formations BAFA, BAFD, ainsi que les séjours ;

**Considérant** la nécessité de signer une convention relative à l'obtention de ces subventions ;

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré.**


**A l'unanimité**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** la convention d'objectifs et de financements de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne « formations BAFA/BAFD, séjours vacances » n° 202200662, ci-annexée.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les actes afférents.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 13 mars 2023



Céline MONASSA  
Secrétaire de séance



Alphonse BOYE  
Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).